

DOSSIER VAE

Comment se compose le dossier de recevabilité ?

Il comporte 4 rubriques.

- Un formulaire de candidature dûment renseigné et signé (en suite)
- Les documents relatifs à la durée de l'expérience en fonction du diplôme visé (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales... ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel).
- Les pièces justificatives à joindre obligatoirement :
 1. Activité salariée : Bulletins de salaire, attestations d'employeurs, attestations d'expérience
 2. Activité non salariée : déclarations fiscales, déclarations d'existence URSSAF, extraits Kbis ou D1
 3. Activité Bénévole / Syndicale / Élu local : Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir de signature
 4. Volontaire : Attestation de l'organisme employeur, Contrat de volontariat associatif
 5. Sportif de haut niveau : Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau Une attestation sur l'honneur qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.
- Le dossier est déposé auprès de l'organisme certificateur selon ses conditions.
Certains organismes certificateurs peuvent demander d'autres pièces spécifiques pour le dossier de recevabilité. Dans le supérieur, le formulaire de candidature est accompagné d'un dossier comprenant en outre les diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant au jury de validation d'apprécier la nature et le niveau de ces études.
- Se préparer à la Validation

Une fois l'avis de recevabilité obtenu, la demande de Validation des Acquis d'Expérience peut être formulée auprès de l'organisme certificateur. Cette demande passe par la constitution du dossier de validation rédigé par le candidat et qui va permettre au jury d'évaluer ses compétences au regard de la certification visée.

Pour compléter l'examen de ce dossier, le jury peut convoquer le candidat à un entretien et, pour certaines certifications, proposer une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Vous pouvez choisir d'être accompagné ou de travailler seul, mais dans tous les cas, la préparation de l'évaluation demande un réel investissement.

L'accompagnement à la VAE chez OJAS

OJAS vous accompagne dans votre démarche de VAE en vous aidant à monter votre dossier, en vous aidant à choisir votre organisme certificateur et en vous mettant en relation avec lui, en vous préparant à la validation de votre dossier et en vous proposant des accompagnements collectifs et individuels que ce soit à distance ou en présentiel.

Il faut compter 4 à 6 mois entre la signature du contrat avec OJAS et la présentation à la validation.

L'accompagnement comprend :

- 4 rv collectifs à distance (1 rv mensuel) de 3h chacun
- 1 à 2 rv individuels à distance ou en présentiel dans le Var 1 à 2h chacun, un lien de prise de rv vous est envoyé sur simple demande.
- Parfois vous avez besoin de plus de 2 rv individuels, nous sommes là pour vous accompagner et vous faire réussir dans votre projet. Chaque rv supplémentaire est facturé 90€/h.

L'accompagnement à la VAE est au tarif de 950€.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À l'accompagnement VAE

À remplir et retourner par e-mail à associationojas@gmail.com

Prénom

Nom

Adresse Postale

E-Mail

Téléphone

Diplôme visé

Décrivez votre expérience

Quelles sont vos motivations à vous certifier?